

Bienvenue aux présents et aux personnalités présentes,

C'est un mot de bienvenue un peu particulier que je vais vous livrer puisque ce sera mon dernier. Comme je l'avais déjà laissé entendre je passe la main. A 75 ans et après 8 ans de présidence, je pense qu'il faut une relève pour apporter un nouvel élan. Depuis la dernière assemblée générale nous avons fait le maximum pour que la transition se fasse en douceur. Vous allez tout à l'heure voter pour le renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration et c'est lui qui élira le ou la nouvel(le) président(e) et le nouveau bureau. Je crois que, sauf surprise, il ou elle sera apte à poursuivre le travail entrepris depuis près de 30 ans. Le nouveau bureau sera donc rajeuni, dynamique et apportera des idées nouvelles, il explorera de nouvelles pistes que vous découvrirez dans le rapport d'orientation et s'investira pour que l'accueil des demandeurs d'asile soit assuré dans les meilleures conditions et que leur dignité soit respectée.

Au moment de laisser la place je tiens à remercier tous les accueillants, enseignants et traducteurs qui m'ont accompagné depuis huit ans. Leur investissement et leur compétence m'ont grandement facilité la tâche. Sans leur travail rien de ce qui a été fait n'aurait été possible.

Je veux aussi rendre hommage à Moustic, Henri et Jacques qui nous ont quittés au cours de ma présidence. Leur expérience, leurs conseils m'ont toujours été utiles et ils m'ont apporté un soutien sans faille. Merci à eux dont le souvenir reste très présent. Merci aussi à Michel Réveille qui, pour des raisons de santé, a pris du recul mais qui reste des nôtres tout comme au docteur Régis Remy qui a pendant de longues années apporté ses compétences médicales pour soutenir les traumatismes psychologiques des demandeurs d'asile.

Merci encore à ceux qui étaient engagés à mes côtés et qui prennent du recul comme Liliane, ou Chantal, merci aussi à ceux qui m'ont soutenu, qui ont travaillé à mes côtés et m'ont été d'un précieux concours et à ceux qui vont rejoindre le Conseil d'Administration et prendre des responsabilités.

Je crois pouvoir affirmer que le CASAM restera en de bonnes mains et que l'avenir, malgré des contingences légales de plus en plus fortes, contraignantes et déséquilibrées, sera assuré.

Revenons-en à notre assemblée générale et je vais m'efforcer d'être court car nous savons qu'au bout de deux heures de débat l'attention devient moins soutenue. Comme c'est le cas depuis plusieurs années nous aurons un invité d'honneur en la personne de Monsieur Laurent Veisse directeur de la publication « Maux d'exil » et qui témoignera sur les discriminations dont peuvent être victimes les demandeurs d'asile.

Compte-tenu du document que vous avez entre les mains et des chiffres que vous découvrirez sur l'écran je crois pouvoir dire que vous saurez tout sur nos activités et je passerai très rapidement au rapport financier, qui lui est incontournable et aux élections déjà évoquées.

Nous nous efforcerons, bien évidemment, de répondre aux questions que vous souhaitez poser après l'examen des différents rapports.

Ce que je disais il y a un an est, malheureusement toujours d'actualité. Conflits, insurrections, massacres entre ethnies, séquelles de conflits passés, minorités persécutées et privées de leur nationalité, exode sont toujours là.

Alors que le débat sur la nouvelle loi « immigration et asile » est ouvert, que la circulaire Collomb du 12 décembre est vivement critiquée, je rappellerai une dernière fois que le droit d'asile est un principe fondamental de la Constitution Française, que la France doit respecter sa signature sur des textes internationaux tels que la Déclaration universelle des Droits de l'homme, dont elle est à l'origine, sur la Déclaration des droits de l'enfant ou encore sur la Convention de Genève. Et que la France soit fidèle à sa devise <Liberté, Egalité, Fraternité>.

Merci encore aux administrateurs, accueillants, enseignants et traducteurs pour votre travail, merci aux organismes et associations qui nous aident dans notre combat, merci aux adhérents et sympathisants pour votre soutien.

Bonne assemblée générale et bon courage aux futurs administrateurs et à la personne qui me succèdera... Merci de votre attention.

RAPPORT MORAL 2017

Et si le rapport moral n'était en réalité qu'un éternel recommencement ? Poser la question c'est en fait y répondre : nouvelle loi sur l'asile en 2015 et nous sommes actuellement en pleine discussion parlementaire sur une nouvelle loi immigration et asile dont le Conseil d'Etat a affirmé qu'elle était inutile mais puisqu'il ne faut pas choquer l'opinion on continue le travail bientôt devant l'Assemblée nationale puis devant le Sénat. Le règlement Dublin : nous en sommes à la version 3 et la version 4 est toujours dans les tuyaux, la réduction des délais de traitement des demandes d'asile ne serait-ce pas une tarte à la crème ?, nouvelle augmentation de la durée de rétention en CRA, etc...

Et malgré cela les demandeurs d'asile continuent à arriver dans notre pays. Plus de 100 000 demandes (chiffre à relativiser si l'on tient compte des mineurs accompagnants) ont été enregistrées en 2017 sur l'ensemble du territoire, soit une augmentation légèrement inférieure à 20%. Pour le CASAM on peut affirmer qu'il s'est agi d'une année record puisque 696 nouveaux dossiers ont été ouverts : 625 à Metz et 71 à Hayange.

Sur un plan général il est satisfaisant de constater que le nombre de statuts de réfugiés ou de protection subsidiaire continue à augmenter. Mais cela n'enlève rien à l'inquiétude de plus en plus forte face à la montée des populismes et, phénomène nouveau, au durcissement qui se dessine avec cette nouvelle loi immigration et asile alors que le Président de la République tenait un discours bien différent durant sa campagne.

Sur la montée des populismes je peux reprendre ce que j'en disais l'an dernier et qui pouvait tenir en un mot : inquiétude. Pour les populistes et les extrémistes l'immigration est à l'origine de tous les problèmes rencontrés par notre société. Les amalgames fleurissent, les contre-vérités abondent et les mensonges sont nombreux. Il convient de ne pas prendre exemple sur ce qui se passe en Hongrie, en Slovaquie ou aux États-Unis mais de poursuivre dans la voie des valeurs républicaines Liberté, Égalité, Fraternité et ne jamais oublier que le droit d'asile est l'un des principes fondamentaux de notre Constitution et ce depuis l'origine de la République.

Ainsi nous en arrivons à la politique de l'asile du gouvernement qui, elle aussi, inquiète avec une série de mesures qui font qu'elle est déséquilibrée et montre moins d'humanité. Citons quelques mesures parmi les plus contestées :

- La durée maximale de rétention pourrait être portée de 45 à 90 jours voire 135 en cas d'obstruction à l'éloignement.
- Le délai pour déposer sa demande d'asile sera réduit de 120 à 90 jours après l'entrée en France. Après ce sera la procédure accélérée et moins protectrice qui s'appliquera.
- Le délai de recours devant la Cour Nationale du Droit d'asile sera réduit de 30 à 15 jours et il ne sera plus automatiquement suspensif pour les ressortissants des pays sûrs.
- L'étranger débouté du droit d'asile ne pourra plus demander un titre de séjour pour raisons médicales et s'opposer à son expulsion, sauf s'il a fait cette démarche dès le départ.
- L'étranger ayant franchi illégalement une frontière intérieure ou extérieure de l'Espace de Schengen pourra être condamné à un an de prison.
- L'étranger refusant une prise d'empreintes pourra être interdit de séjour sur le territoire français pendant trois ans.

Pour équilibrer ces nouvelles mesures figurant dans le projet de loi deux avancées réclamées de longue date par les associations :

- La durée de la carte de séjour pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire sera portée de un à quatre ans.
- Les mineurs obtenant l'asile pourront faire venir leurs frères et sœurs au titre de la réunification familiale et plus uniquement leurs parents.

A la lecture de cette énumération des principales mesures une question à laquelle je vous laisse le soir d'apporter votre réponse : où est l'équilibre ?, où est l'humanité ?

Mais il est temps de parler du CASAM, de son travail auprès des demandeurs d'asile, de son investissement, aux côtés d'autres associations, sur la situation locale et de ses nombreuses interventions destinées à expliquer ce qu'est le droit d'asile, droit, rappelons-le, d'exception et droit individuel. Mais avant d'entrer dans le détail deux modifications importantes :

- Nous n'avons plus de réexamens à faire puisque depuis le début de 2017 c'est le Dispositif du Premier Accueil qui a cette charge.
- Changement de procédure concernant les demandes d'admission au séjour à titre médical dont l'examen relève désormais de l'OFII (Office français d'immigration et d'intégration).

Nous avons toujours nos deux principaux pôles de compétences que sont l'aide administrative et l'apprentissage du français. Sur ces deux pôles la fréquentation est en constante progression puisque, comme je l'ai souligné dès le début de ce rapport moral, 2017 aura été une année record.

La fréquentation de plus en plus forte de nos cours de français (actuellement plus de deux cents apprenants) nous a obligés à ouvrir de nouveaux lieux et à organiser des cours supplémentaires et ponctuels du fait du camp de Blida et, après le démantèlement de celui-ci, dans nos locaux pour les hommes seuls hébergés à l'ancien lycée Poncelet (lire par ailleurs le bilan détaillé des cours de français).

Pour faire face à ces demandes croissantes nous avons pu compter sur l'implication forte de nouveaux bénévoles qu'ils soient accueillants ou enseignants. Cet apport en sang neuf est bénéfique et stimulant à un moment où le besoin de renouvellement et de renforcement était devenu d'autant plus indispensable que le CASAM est de plus en plus sollicité pour différentes autres actions et notamment au niveau du réseau de solidarité des associations messines.

Des nouveautés en 2017 :

- Le CASAM a établi une convention d'utilisation avec la plate-forme d'interprétariat et de traduction, LINOO, spécialisée dans le domaine médical et social. Elle permet de trouver facilement et rapidement des interprètes et des traducteurs compétents et disponibles grâce à un moteur de recherche fonctionnel. Les interprètes peuvent intervenir en présentiel, par téléphone ou par visioconférence. Les traducteurs, eux, peuvent traduire les documents écrits. Les tarifs des intervenants, tous indépendants ou auto-entrepreneurs, sont disponibles sur le site. Depuis le 1er novembre 2017, le Casam a fait appel à un interprète et à quatre traducteurs. L'utilisation de LINOO se fait en complément des prestations fournies par des traducteurs avec lesquels nous avions l'habitude de travailler et des interventions de nos interprètes bénévoles étrangers, dont nous avons apprécié la disponibilité. Merci à Ida, Eugen, Misrad, Besnik...

-Le RESAM (Réseau de Solidarité des Associations Messines) a mis en place des partenariats avec les structures culturelles de la métropole, afin de faciliter la participation des usagers des associations à la vie culturelle et d'ouvrir la fréquentation des lieux à un public non initié.

Le CASAM a ciblé un public susceptible d'en bénéficier :

- les interprètes bénévoles étrangers actifs;
- les apprenants ayant validé le DELF B en juin dernier.

D'octobre à février, sept spectacles ont été vus à l'Arsenal avec de un à quatre participants

Un compte-rendu succinct a été transmis à la structure, avec information du réseau qui réalise un bilan global des actions.

-Le CASAM a concrétisé l'aide apportée aux réfugiés et demandeurs d'asile qui se sont adressés à lui pour des conseils d'insertion par le travail.

Une relation privilégiée s'est mise en place avec l'association « Solidarités Nouvelles face au Chômage » qui accompagne les demandeurs d'emploi après inscription sur une plateforme et entretien individualisé.

Le syndicat « CFDT57 » nous a permis de constituer un groupe de personnes ressources, susceptibles de répondre aux problèmes rencontrés dans diverses structures: Pole Emploi, Sécurité Sociale, URSSAF, CAF, Mission Locale...

Depuis le 1er octobre 2017, une vingtaine de personnes ont été reçues, au CASAM, en entretien individualisé sur ces questions et orientées, à partir d'un bilan de compétences, vers certaines de ces structures. Pour de nombreux migrants, l'accès au travail, dont nous demandons toujours l'ouverture dès le premier enregistrement en préfecture, sous la forme légale, permet, en plus des revenus, de montrer sa capacité d'intégration sociale et de préparer des alternatives à des rejets de procédures en cours.

Présent sur de nombreux tableaux

Concernant les sessions de formation elles ont été réduites en 2017 du fait de la moindre disponibilité de notre juriste Oumar Koné qui partage désormais son temps professionnel entre le Mali et Metz, du départ Me Clémentine Ebert, avocate à Metz jusqu'à l'été, et qui s'est installée à Bruxelles. Heureusement il reste Me Christelle Merll, avocate à Thionville qui est très disponible- nous lui avons envoyé plusieurs demandeurs d'asile pour des dossiers nécessitant le concours d'un avocat- et qui répond à nos sollicitations lorsque nous avons besoin de précisions juridiques. Merci à elle pour sa disponibilité. Signalons également que deux de nos accueillantes ont pu assister à une audience de la CNDA. Par ailleurs des accueillants ont également suivi des formations initiées par le GISTI et la LDH.

Nous continuons à être présents dans les établissements scolaires et nos interventions dans le cadre de semaine de lutte contre les discriminations sont appréciées. Les témoignages de demandeurs d'asile font prendre conscience aux élèves des drames qui poussent des personnes à quitter leur pays et de la chance qu'ils ont de vivre en France. Nous sommes intervenus au collège de Hayange-Konacker, comme en 2016, ainsi qu'aux collèges de Verny et du Ban-Saint-Martin. Ces interventions se poursuivront en 2018 puisque nous avons déjà été sollicités.

Le groupe de travail, mis en place par le préfet M. Meddah sur le « mieux vivre ensemble », qui s'était transformé en groupe interreligieux, ne fonctionne plus ou alors c'est dans la plus grande discréetion. Notre demande pour l'intégrer est donc devenue caduque

Nous avons également participé à des conférences toujours sur le thème du Droit d'asile et à des soirées consacrées, de manière plus générale, au bénévolat. Le 10 mai nous étions à Talange lors d'un débat sur le droit d'asile et l'accueil des migrants le cadre d'une manifestation « Hommes et Usines ».

Le CASAM s'est également tourné vers le monde culturel afin que les demandeurs d'asile puissent s'investir dans des projets leur permettant de lutter contre leur sentiment d'inutilité lié au fait qu'ils n'ont pas le droit au travail pendant les neuf premiers mois de la procédure OFPRA. Des partenariats ponctuels ont permis la réalisation de projets et l'un d'eux, que j'avais évoqué précédemment, a été présenté, en partenariat avec le FRAC, aux Trinitaires dans le cadre du festival Passages: treize demandeurs y sont impliqués. Un autre projet a démarré avec la compagnie Astrov et sous la direction de Richard Mahoungou, comédien que vous avez peut-être vu dans sa pièce « Ma nostalgie » donnée dans le cadre de notre 25e anniversaire et qui tourne toujours dans la région.

Ce projet s'inscrivait dans le cadre d'une opération « Partage des savoirs » menée par Issaka Koanda assisté de François Fauve. Elle faisait suite à un pique-nique géant organisé au Fort de Queuleu en juillet 2016 et qui avait réuni 150 personnes environ. Malheureusement pour nous, mais heureusement pour lui, Issaka vit désormais au Luxembourg où il bénéficie d'une carte de séjour de plusieurs années alors que François Fauve a quitté la région pour raisons professionnelles et n'est donc plus disponible. Du coup, le projet « Partage des savoirs » est entré dans une phase d'attente mais n'est pas abandonné pour autant.

Le CASAM est présent dans le Réseau de solidarité des associations messines (RESAM) qui regroupe désormais près d'une trentaine d'adhérents et qui est présent dans tous les domaines de la lutte contre la précarité. Danielle Chognot représente le CASAM et c'est une lourde tâche.

- En 2017, elle a été très présente non seulement dans la gestion du camp de Blida mais même avant, puisque le CASAM a participé avec la Fondation Abbé Pierre et Médecins du Monde à l'installation du camp de tentes à proximité des Arènes. Il fut ensuite transféré vers Blida à l'initiative de la Préfecture et, de ce fait, ce fut donc un camp licite. ADOMA a été réquisitionné par la Préfecture et tous les mois une réunion permettait de faire le point sur la situation et des mesures étaient prises pour que la situation soit la moins pire possible. Le CASAM était d'ailleurs présent à la manifestation du 30 mars sur la place d'Armes pour demander l'hébergement de ces demandeurs d'asile rassemblés sous des tentes et soutenir les préconisations du docteur Raphaël Pitti.

Lors de la mise à l'abri des hommes seuls dans les locaux du lycée Poncelet, le CASAM est intervenu pour une permanence administrative et a mis en place des créneaux spéciaux de cours d'apprentissage du français.

- C'est également dans le cadre du RESAM que le CASAM est intervenu, en collaboration avec d'autres associations, pour mener une réflexion sur l'organisation de séances d'apprentissage du français pour les habitants du site installé rue du Débonnaire.

Sur le plan financier, et même si nous n'avons toujours pas pu établir de contact avec les clubs service- ce n'est que partie remise- nous avons connu une année positive qui met fin à plusieurs exercices déficitaires. Il en sera de même cette année puisque l'Etat nous a réglé les factures impayées de 2016 ainsi que celles de 2017. Notre trésorier Roger Minster sera plus précis en présentant bilan et budget prévisionnel.

Sur le plan administratif peu de contacts avec la Préfecture si ce n'est avec Mme Chabeau, directrice de la cohésion sociale et M. de Talancé son adjoint dans le cadre des réunions sur Blida. Le CASAM a également vivement réagi aux propos de M. Carton, secrétaire général de la Préfecture et qui accusait les associations d'être complices des passeurs. A notre initiative le RESAM a fait une mise au point forte et documentée sur ce sujet. Nous sommes également en contacts fréquents avec des élus de la municipalité de Metz, ce qui nous a permis de bénéficier des mises à disponibilité de salles dans les mairies annexes du Sablon et de Bellecroix pour les cours de français ainsi que pour des manifestations (remises des diplômes du DELF ou assemblée générale notamment jusqu'à l'an dernier). A notre demande, nous avons rencontré plusieurs députés mosellans pour leur faire part de nos préoccupations et craintes face à la nouvelle loi. Tous avaient été conviés mais seuls MM. Belhadad, Hammouche et Mendès avaient répondu présents.

Quelques chiffres

Et pour terminer ce rapport moral j'en arrive au bilan chiffré de notre activité en 2016 sachant que – je me répète d'une année sur l'autre mais comment faire autrement – les statistiques ne sont à prendre que comme une indication car certaines visites ne sont pas comptabilisées (retrait de courrier, demande de renseignements administratifs ou prise de rendez-vous divers etc...) et certains demandeurs d'asile ne nous informent pas du résultat de leur demande auprès de l'OFPRA ou de leur recours devant la CNDA.

Sur le plan national l'OFPRA a enregistré, en 2017, un total de 100 412 demandes dont 19 141 mineurs accompagnants, 7 442 réexamens et 140 réouvertures de dossiers. En 2016 ce sont 63 745 demandes auxquelles s'ajoutent 14 141 mineurs accompagnants et 7 358 réexamens L'OFPRA a rendu 70 052 décisions dont 19 834 décisions d'accord (statut de réfugié ou protection subsidiaire) contre 14 119 en 2016.

Pour sa part la Cour Nationale du Droit d'Asile a rendu 53 581 décisions contre 42 968 en 2016, soit une augmentation de près de 25%. Le nombre de décisions accordant le statut est de 8006 dont 2607 protections subsidiaires soit +23%. Au total le nombre de décisions accordant un statut (réfugié ou protection subsidiaire) prises par l'OFPRA et la CNDA est en hausse de moins de 5% : 27 840 contre 26 351 en 2016. Pour mémoire je rappellerai qu'en 2012 le nombre de statuts accordés était de 10 028. Voilà qui souligne que l'action des associations est utile et porte ses fruits mais qu'il convient d'être toujours vigilant car si l'évolution du nombre de statuts accordés reste positive la progression est moindre et le projet de loi immigration et asile n'incite pas à l'optimisme. L'augmentation du nombre de dossiers examinés montre que les délais d'instruction diminuent même si cette amélioration est avant tout due à la rapidité d'instruction des demandes qui sont traitées en procédure accélérée (pays sûrs).

Un chiffre régional : 7 539 enregistrements de primo-arrivants et de réexamens au Dispositif de Premier accueil pour la Lorraine répartis comme suit :
5 213 pour la Moselle, 1 794 pour la Meurthe et Moselle, 455 pour les Vosges et 77 pour la Meuse.

Au CASAM nous avons ouvert en 2017 à Metz 625 dossiers contre 488 en 2016, 454 en 2015, accueilli 3 mineurs isolés (1 Malien et 2 Albanais), contre 10 en 2016 et 4 en 2015.

Si on entre plus avant dans les statistiques relevons que :

- 40 nationalités sont représentées
- 475 des dossiers concernent des ressortissants européens, 86 d'Afrique, 64 du Moyen-Orient ou d'Asie (dont 29 Afghans) ou d'ex URSS
- 133 concernent des couples
- 251 des hommes seuls
- 108 des femmes seules

Cela s'est traduit par :

-185 demandes d'asile à l'OFPRA, auxquelles il convient d'ajouter 9 demandes de réexamen, contre 221 et 46 demandes de réexamen en 2016, 158 plus 39 demandes de réexamen en 2015, 173 en 2014 plus 11 demandes de réexamen.

-417 recours devant la CNDA contre 217 en 2016, 264 en 2015, 455 en 2014.
Signalons encore 20 interventions concernant l'aide à la recherche d'emploi et 14 aides administratives diverses.

Par rapport à 2017 il convient d'ajouter à ces chiffres l'activité de l'antenne de Hayange :

Dossiers ouverts : 71 contre 55 en 2016

- Europe : 52
- Afrique : 5
- Asie / Moyen – Orient / ex URSS : 14

La répartition de ces 71 dossiers est la suivante :

- demandes d'asile à l'OFPRA : 5
- demandes de réexamen : 6
- recours devant la CNDA : 52
- autres : 8

Parmi ces nouveaux arrivants, on compte

- 18 couples
- 20 hommes seuls
- 15 femmes seules

Le total des dossiers ouverts en 2016 est donc 696 contre 543 en 2016 soit une augmentation proche de 25%.

Nous n'avons aucun chiffre sur les obtentions des différents statuts concernant les dossiers réalisés au CASAM car aucune communication officielle n'est faite. C'est dommage mais c'est ainsi. Tout au plus pouvons-nous estimer que l'augmentation des statuts doit correspondre à peu de choses près à l'évolution nationale! A titre d'exemple je précise qu'en septembre et octobre nous avons appris, souvent par hasard et au gré de rencontres fortuites, qu'une vingtaine de statuts de réfugiés ou de protections subsidiaires avaient été accordés mais cela doit être pris comme une indication toute relative.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à trois reprises et le Bureau n'a tenu qu'une réunion. Les débats ont été riches et ont porté sur des questions de fond avec pour préoccupation principale la situation des demandeurs d'asile. Je tiens à préciser que si le nombre de réunions a diminué cela s'explique par des indisponibilités plus ou moins longues du président, d'une vice-présidente et le décès d'un autre vice-président, notre ami Jacques Masselin.

Avant de terminer je tiens à exprimer mes remerciements sincères et chaleureux à l'ensemble des accueillants et enseignants bénévoles du CASAM. Au travers de ce rapport vous avez pu vous rendre compte de l'importance de leur travail, de leur dévouement et de leurs compétences. Sans eux le CASAM ne pourrait remplir sa mission de solidarité vis-à-vis de personnes en souffrance, victimes de discriminations, menacées dans leur vie.

Je voudrais également remercier le Conseil Régional de Lorraine, la Ville de Metz, le CCAS de Metz, l'AIEM, le Comité contre la faim et pour le développement (CCFD), l'Association Entraide et d'Amitié, la Fondation Abbé Pierre , l'Union des Eglises Protestantes d'Alsace et de Lorraine, le Consistoire Réformé de Metz, le Secours catholique, Médecins du Monde, le FRAC, Jean de Pange et la compagnie Astrov, l'IRTS, la Ligue des Droits de l'Homme et le réseau de solidarité des associations de Metz. Et je lance, comme tous les ans, un appel : des accueillants supplémentaires seraient les bienvenus tant à Metz qu'à Hayange, ce qui vaut également pour les enseignants et les traducteurs.

Georges JACQUOT
avec Danielle CHOGNOT et Maurice MELCHIOR

STATISTIQUES

À METZ

Dossiers ouverts en 2017 : **625** (488 en 2016)

- Europe : **475** (dont **128** venant de l'ex-Yougoslavie et **347** d'Albanie)
- Afrique : **86**
- Asie - Moyen-Orient – ex URSS : **64**

Parmi ces nouveaux arrivants, on compte :

- 133 couples
- 251 hommes seuls
- 108 femmes seules

Nous avons accueilli 3 **mineurs** isolés de 15 à 17 ans. Leurs origines sont les suivantes :

- Mali : 1
- Albanie: 2

Aux permanences du lundi et du vendredi, nous recevons toutes sortes de personnes :

-des demandeurs d'asile en cours de procédure ;
-des déboutés de toutes leurs demandes et qui ne savent que faire ;
-des personnes en quête de renseignements ;
-ceux qui viennent chercher leur courrier, leurs traductions ;
-des réfugiés en difficultés pour trouver un emploi : mauvaise compréhension du fonctionnement de Pôle emploi, problèmes de formations, etc. ;

-des personnes non ou mal hébergées cherchant comment se nourrir. Nous avons délivré 181 fiches de prescription pour la Boutique solidarité de la Fondation Abbé Pierre : 70 personnes différentes ont reçu ainsi une ou plusieurs fiches au cours de l'année. Les orientations se font également vers les Restos du cœur, le bus Emmaüs, les petits déjeuners du dimanche de l'Ordre de Malte.

BILAN DES ACTIVITÉS

- Demandes d'asile à l'OFPRA : **185**
- Demandes de réexamen : **9**
- Recours à la CNDA : **417**
- Aide à la recherche d'emploi : **20**
- Divers : **14**

À HAYANGE

Dossiers ouverts en 2017 : 71 (55 en 2016)

- Europe : **52**
- Afrique : **5**
- Asie – Moyen Orient - ex URSS : **14**

Parmi ces nouveaux arrivants, on compte :

- 18 couples
- 20 hommes seuls
- 15 femmes seules

BILAN DES ACTIVITÉS

- Demandes d'asile à l'OFPRA : **5**
- Demandes de réexamen : **6**
- Recours à la CNDA : **52**
- Autres : **8**

Danielle CHOGNOT – Françoise COURTOIS - Liliane CRIÈRE
Colette AMEN – Daniel VAGOST

NOUVEAUX DEMANDEURS D'ASILE 2017

28- SAHARA OCC			1		1	1	1		1	1		1	7
29- SERBIE	2	2	2	2					2	7	5	1	23
30- SIERRA LEONE					1							1	2
31- SOMALIE	1											1	2
32- SOUDAN						2	3						5
33- SYRIE		1			1		2						4
34- TCHAD									1				1
35- TURQUIE			1										1
36- UKRAINE								1					1
37- YEMEN		1											1
TOTAL	39	54	56	38	38	43	62	56	42	75	76	46	625
	JANV	FEVR	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL

CASAM Antenne de Hayange

NATIONALITES	TOTAL
1- AFGHANISTAN	1
2- ALBANIE	31
3- ARMENIE	8
4- BOSNIE	7
5- CENTRAFRIQUE	1
6- CONGO RDC	2
7- KOSOVO	7
8- MACEDOINE	3
9- MAROC	1
10- MONTENEGRO	3
11- PAKISTAN	3
12- RUSSIE	2
13- SERBIE	1
14- TOGO	1
TOTAL	71

Rapport financier et comptable du CASAM pour 2017

A la date du 31 décembre 2017, la situation des comptes du CASAM laisse apparaître un solde positif sur le compte courant de l'Association de + 21 695,27 €. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le montant des paiements effectués s'est élevé à 40 950,76€, alors que les encaissements ont atteint 52 182,20 €, soit un excédent de clôture au titre de 2017 de + 11 231,44 €. Pour mémoire, à la date du 1^{er} janvier 2017, le montant disponible sur le compte bancaire était de : + 10 487,83 €.

Cette situation résulte principalement de la poursuite de la maîtrise des dépenses, et de l'encaissement des recettes pour des montants égaux, voire parfois supérieurs, aux estimations retenues dans le budget pour l'exercice.

La provenance des **principales recettes** est la suivante :

- les cotisations et dons : 15 441,00 € (soit 29,6 % des recettes) ;
- le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement : 3 500,00 € (soit 6,7 % des recettes) ;
- l'Association Entraide et Amitié : 1 500,00 € (soit 2,9 % des recettes) ;
- l'Union des Eglises Protestantes d'Alsace et de Lorraine : 3 000,00 € (soit 5,8 % des recettes) ;
- la Réserve parlementaire : 3 000,00 € (soit 5,8 % des recettes) ;
- la ville de METZ : 1 940,00 € (soit 3,7 % des recettes) ;
- le CCAS de METZ : 970,00 (soit 1,9 % des recettes) ;
- OFII /AIEM : 21 808,50 €, pour le financement des interventions effectuées depuis le 2ème trimestre 2016 dans le cadre du contrat de sous-traitance passé avec l'AIEM pour l'instruction des dossiers présentés à l'OFPRA par les demandeurs d'asile (soit 41,8 % des recettes) ;
- le Consistoire Réformé de Metz : 500,00 € (soit 1 % des recettes).

En matière de **dépenses**, les postes les plus importants sont les suivants :

- les charges liées aux locaux, leur entretien et les assurances qui s'y rattachent : 10 466,04 € (soit 26,6 % des dépenses);
- les charges liées au fonctionnement de l'Association (fournitures de bureau, petit matériel, photocopieurs, affranchissement, traductions...) : 27 289,72 € (soit 66,6 % des dépenses),
- les frais d'inscription aux examens DELF : 3 195,00 € (soit 7,8% des dépenses).

En matière de recettes, la situation relevée en 2017 est particulière en raison de l'encaissement de **plusieurs recettes exceptionnelles** :

- Il s'agit d'un don unique de 5 000,00 €.
- Du dernier versement de 3 000,00 € au titre de la réserve parlementaire – Assemblée Nationale.
- De plus, l'OFII et AIEM ont procédé, entre le 10 novembre et le 20 décembre 2017, au versement des sommes dues au titre des trois derniers trimestres de 2016 et des 3 premiers trimestres de 2017 à hauteur de 21 808,50 € (dans le cadre du contrat de sous-traitance passé avec l'AIEM pour l'instruction des dossiers présentés à l'OFPRA par les demandeurs d'asile).

Par ailleurs l'action du CASAM s'appuyant sur l'intervention d'accueillants bénévoles, ainsi que d'interprètes bénévoles, celle-ci a fait l'objet d'un calcul, qui se traduit par une estimation de 13 892 heures de travail, pour un coût de 221 005,05 € (au taux du SMIC et charges sociales comprises), ce qui représente 8,5 emplois - équivalent temps plein. Il convient également d'indiquer que le montant des frais de déplacement des accueillants, qui n'en demandent pas le remboursement, a été évalué à 10 370,00 € pour 2017. En définitive le montant de la valorisation du bénévolat a été estimé à 231 375,05 €.

Dans ces conditions, la prise en compte de ces éléments conduit aux résultats suivants pour le dernier exercice :

- produits : 283 557,25 €**
- charges : 272 325,81 € soit un excédent global de clôture de : 11 231,44 €.**

En conclusion, au terme de l'exercice budgétaire 2017, la situation financière du CASAM est caractérisée, en matière de trésorerie, par des résultats positifs, obtenus, d'une part, grâce à un effort constant pour assurer une maîtrise des charges, et, d'autre part, grâce au soutien financier des cotisants et donateurs, et grâce à celui de nos partenaires institutionnels. Il faut enfin rappeler que de tels résultats sont également rendus possibles grâce au rôle déterminant des membres du CASAM qui interviennent lors de l'accueil des demandeurs d'asile, assurent le traitement des dossiers, ou donnent des cours de français, sans oublier les interprètes bénévoles.

Roger Minster

LES COURS DE FRANÇAIS EN 2017

Nous n'étonnerons certainement personne en écrivant que la demande en cours de français n'a pas diminué en 2017 mais qu'elle a plutôt graduellement augmenté. Si les apprenants sont toujours en majorité en provenance des pays de l'ex-Yougoslavie et d'Albanie, on « accueille » de plus en plus de personnes en provenance des pays africains – du Soudan notamment – et d'Afghanistan.

Cela nous a conduit à quelque peu multiplier nos cours et les lieux où nous enseignons, à savoir :

- au siège du CASAM à Borny, dans deux appartements, ce qui permet facilement une répartition par petits groupes ;
- à la Maison des Associations, rue de Coëtlosquet, dans une grande salle et une de taille moyenne ;
- à l'espace Clovis de la Fondation abbé Pierre dans une très grande salle, mais où le nombre de participants est limité pour des raisons de sécurité,
- à la mairie annexe du Sablon ;
- enfin, depuis début 2017, à la mairie annexe de Bellecroix.

Tous ces locaux sont mis gratuitement à la disposition du CASAM, sauf ceux de la Maison des Associations que le CASAM loue.

Enfin au cours de l'été des situations exceptionnelles nous ont amené à des dispositions exceptionnelles :

- d'une part l'association COMSYR (COMité d'aide humanitaire à la population SYRienne) nous a demandé si nous pouvions « mettre à niveau » quelques membres de familles syriennes qui venaient d'arriver à Metz, ce que nous avons fait en juillet et août ;
- d'autre part de la mi-septembre à la mi-novembre, en liaison avec la Ligue des Droits de l'Homme, nous avons dispensé des cours à des enfants de 10 à 16 ans, résidant au camp de Blida, qui ne pouvaient être scolarisés... « parce qu'ils ne parlaient pas le français ».

Dans ces deux cas la CFDT a bien voulu que nous utilisions ses locaux, situés à proximité du camp de Blida, pour y tenir nos cours, ce dont nous la remercions vivement.

Autre action particulière à signaler: à l'issue de la fermeture du camp de Blida, un certain nombre d'hommes seuls ont été « provisoirement » relogés dans l'ex- lycée Poncelet et à la demande d'ADOMA, nous avons organisé des cours à Borny car la plupart d'entre ne parlent quasiment pas le français.

Enfin quelques enseignants du CASAM participent à une formation à la langue française organisée, pour un certain nombre de Roms, à l'initiative de l'association Amitiés Tsiganes.

C'est donc en liaison avec de nombreuses associations que nous avons poursuivi notre action en 2017 et au total c'est à largement plus de 200 personnes auxquelles nous avons donné des cours chaque semaine.

Un dernier point à noter : comme chaque année le CASAM a présenté un certain nombre de ses apprenants à l'examen du DELF (Diplôme d'études de la langue française) avec un grand succès : 27 ont été reçus sur 30 candidats présentés : 2 sur 4 au niveau A1, 16 sur 17 au niveau A2, enfin 9 sur 9 au niveau B1.

Pour l'équipe d'enseignants

François Lévy

RAPPORT D'ORIENTATION 2018

LE CONTEXTE

Depuis la présentation du plan migrants par le gouvernement le 12 juillet 2017 et le discours du Président de la République du 27 juillet 2017 à Orléans (« *la première bataille est de loger tout le monde dignement* », refus d'un pays « *qui se replie derrière ses frontières* », mise en place d'un traitement administratif rapide, vraie politique de reconduite aux frontières), les mesures annoncées se sont concrétisées de manière dispersée et parfois contraire aux objectifs humanitaires prévus.

Dans l'ordre, et sans prétention d'exhaustivité :

1) La loi de finances affecte 953 millions d'euros au programme 303 concernant l'immigration et l'asile, soit moins de 3% du budget de l'état pour 2018, en hausse de 84 millions par rapport à 2017, somme en grande partie consacrée au rattrapage du financement de l'Allocation de Demandeur d'Asile (+45%) et à la hausse du budget de l'OFPRA (Office français de Protection des Réfugiés et Apatrides).

La politique d'accueil des demandeurs d'asile se traduit par la création de 4 500 places d'hébergement : dans le Grand Est : +200 en CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile) au 1/07, +250 en HUDA (Hébergement d'urgence des Demandeurs d'Asile) au 1/04.

Pour faire face aux besoins (et éviter un nouveau camp de Blida en 2018!), il en faudrait le double ! Cela coûterait 26 millions d'euros par an au budget de l'état, c'est tout juste le montant du FER (Fonds Européen Asile, Migration et Intégration) qui serait ainsi mieux utilisé plutôt qu'en étant affecté aux éloignements.

2) Les instructions du Ministère de l'intérieur, dont les plus contestables sont en voie d'exécution:

- le 20 novembre 2017, concernant les objectifs en matière de lutte contre l'immigration irrégulière, qui s'inscrivent dans « une exigence de fermeté et d'efficacité pour assurer l'éloignement des étrangers en situation irrégulière », notamment les demandeurs d'asile déboutés et les personnes assujetties au règlement dit « Dublin 3 » ;
- le 12 décembre 2017, la circulaire permettant l'examen des situations administratives dans l'hébergement d'urgence, dite « circulaire qui pousse à l'errance » dont le défenseur des droits a demandé le retrait le 19 janvier 2018 et dont le Conseil d'État a limité les conditions d'application le 20 février ;
- le 4 décembre 2017, l'information aux préfets relative à l'évolution du parc d'hébergement des demandeurs d'asile et réfugiés, contre laquelle 19 associations ont intenté un recours en Conseil d'État pour excès de pouvoir;
- le 12 janvier 2018, la circulaire, destinée aux préfectures, relative à la

réduction des délais d'enregistrement des demandeurs d'asile aux guichets uniques , avec un renfort d'effectifs de 32 emplois aux préfectures et de 35 emplois à l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration).

3) La proposition de loi permettant une bonne application du régime d'asile européen, adoptée sans modification en deuxième lecture par l'Assemblée Nationale le 15 février 2018 et qui contient une disposition permettant de placer en centre de rétention administrative certains demandeurs d'asile soumis au règlement « Dublin3 », avant toute décision d'éloignement. Des personnes en situation régulière pourraient être privées de liberté, au mépris des droits fondamentaux les plus élémentaires.
(Voir la déclaration du Défenseur des Droits du 7 décembre 17).

4)Le projet de loi « Pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif » présenté en conseil des ministres le 21 février 2018, qui sera débattu en avril à l'Assemblée Nationale, et dont le Conseil d'État remet en cause l'opportunité à peine deux ans après la promulgation de la précédente loi. Pour une analyse complète du texte, on pourra consulter le rapport de la CFDA (Coordination Française pour le Droit d'Asile) « *D'une réforme à l'autre, l'asile en danger* », publié sur le blog du CASAM.

En plus de son caractère déséquilibré, penchant plus vers la restriction des droits et la volonté d'expulser plutôt que vers une politique d'accueil, ce nouveau texte ne répond pas aux défis du moment.

Ce projet de loi ne dit rien sur :

- la situation des personnes sans-papiers, ni régularisables, ni expulsables, présentes depuis longtemps sur le territoire;
- le rétablissement du droit au travail pour tout étranger en situation régulière, et donc pour les demandeurs d'asile dès leur enregistrement ;
- la situation des mineurs isolés et le financement de leur prise en charge ;
- les réponses à apporter aux personnes ayant subi des parcours migratoires traumatisants ;
- l'anticipation d'un statut de réfugié climatique.

5) Par ailleurs, le député de la majorité J.M.Clément a déposé le 15 février 2018 un rapport sur l'application de la loi relative aux étrangers du 7 mars 2016 accompagné de 12 propositions concrètes d'amélioration dont :

« *Réfléchir aux moyens de reconnaître juridiquement et de mieux garantir les droits des personnes dépourvues de titre de séjour et non éloignées* »

« *Abroger la circulaire du 12 décembre 2017 relative à l'examen des situations administratives dans l'hébergement d'urgence* ».

6) Le rapport du député de la majorité A.Taché « *72 propositions pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France* », qui conjugue pragmatisme, recherche de cohésion sociale et attribution effective de droits aux plus vulnérables et dont on souhaiterait qu'il ne termine pas au fond d'un tiroir !

Avec toutes ces mesures, pour certaines encore à l'état de projets, on reste loin d'une politique migratoire dépassionnée, mesurée et cohérente, qui permette la mobilisation de tous les acteurs pour une prise en charge humaine et solidaire des migrants.

LES ORIENTATIONS DU CASAM

Cette accélération de l'actualité concernant notre domaine d'intervention nous oblige à bien nous positionner sur nos priorités.

Nos deux pôles principaux d'action restent :

- l'accompagnement des demandeurs d'asile dans leurs démarches administratives, auprès de l'OFPRA et de la CNDA ;**
- l'organisation des cours de français langue étrangère.**

Cependant, la prise en charge des demandeurs d'asile dépasse souvent ces deux aspects ; il convient donc de préciser les orientations, qui seront autant d'axes de travail pour l'année 2018.

L'intervention régulière auprès d'un public vivant un drame humain, souvent traumatisant, et devant s'adapter à une nouvelle vie, différente des repères acquis, conduit nos intervenants à faire face à des situations déstabilisantes et à contrôler leurs émotions, en particulier lors des récits d'exactions commises.

Pour y faire face, nous allons :

- maintenir nos réunions mensuelles de coordination des accueillants et formateurs ; celles-ci sont nécessaires pour régler les questions organisationnelles ;
- organiser des journées bimestrielles de formation et d'échanges pour tous les intervenants ; elles devraient nous permettre de nous tenir informés des évolutions concrètes des situations et de partager nos expériences.

L'aide administrative fournie aux demandeurs d'asile par nos accueillants risque de se complexifier du fait de l'application de la nouvelle loi. Aussi, pour nous permettre d'être encore plus efficaces dans notre prise en charge des dossiers, nous devons stabiliser quelques moyens :

- Le livret d'accueil, réalisé par Kim Vuong, sera le premier outil à la disposition de chaque accueillant ; c'est un aide-mémoire interne qui sera actualisé en fonction des évolutions juridiques et administratives.
- Le maintien des relations fructueuses avec des avocats spécialistes du droit des étrangers, Mme Merill et M. Marinelli ; cela contribuera à faciliter le traitement des dossiers délicats ou exceptionnels ; leur apport en terme de formation sera aussi bienvenu.
- L'utilisation de la plate-forme LINOO pour la recherche d'interprètes et de

traducteurs et l'actualisation régulière de notre liste d'interprètes bénévoles, réalisée par Ruth Newns, seront utiles à l'élaboration des dossiers comportant souvent des documents dans la langue d'origine et à l'amélioration de la compréhension des récits racontés par les demandeurs d'asile.

- L'augmentation de la prise en charge des frais de traduction-interprétariat pour chaque dossier et la participation aux frais de déplacements pour permettre aux DA de se rendre aux convocations de l'OFPRA et de la CNDA sera étudiée par le prochain CA.
- La consolidation de l'antenne d'Hayange et l'implantation d'une antenne en Moselle-Est restent d'actualité.

L'apprentissage du français pour les personnes migrantes reste un enjeu majeur d'intégration, et un aspect important de notre cohésion sociale. Nous réaffirmons le droit d'accès, sans conditions, pour toute personne, à des actions d'apprentissage de la langue. Notre offre de cours de français, langue étrangère, sera maintenue grâce à la présence et au dévouement des enseignants bénévoles. Des relations avec d'autres associations dispensant des cours de français seront recherchées pour réaliser des complémentarités.

Différents autres besoins humains doivent aussi être pris en compte pour permettre une réelle émancipation individuelle. Aussi, nous allons poursuivre les actions suivantes :

- pour lutter contre le sentiment d'inutilité et le mal-être de notre public, nous continuerons à lui proposer des participations actives avec des acteurs culturels locaux et des accès aux événements culturels proposés par les institutions locales, grâce au partenariat piloté par le RESAM ;
- pour améliorer les conditions de vie des demandeurs d'asile, notamment sur les questions d'hébergement, nous continuerons à soutenir les propositions constructives d'autres associations ;
- pour préparer l'insertion par le travail, facteur d'intégration sociale, nous poursuivrons notre rôle de conseil et d'orientation et maintiendrons les relations établies (avec SNC et CFDT 57 notamment).

Nos relations avec les services de l'État ou des associations intervenant sous son mandat, contribuent à davantage de compréhension de la gouvernance de l'asile. Elles seront maintenues dans les axes suivants :

- La gestion du premier accueil étant fondamentale pour l'accès aux droits, un contact étroit sera maintenu avec le DPA de Metz, géré par l'AIEM, notamment pour la réalisation des dossiers en direction de l'OFPRA. Le CASAM fera à nouveau acte de candidature de sous-traitance dans le cadre du nouvel appel d'offre de marché public concernant le dispositif de premier accueil.
- Le durcissement des dispositions relatives à l'asile risque de priver de nombreux demandeurs d'asile de leurs conditions matérielles d'accueil. Nos relations avec l'OFII doivent être renforcées pour davantage d'efficacité dans

la prise en compte des situations individuelles.

- Si la volonté, exprimée par l'État, de renforcer, au niveau départemental, la coordination opérationnelle de l'ensemble de ses services et des acteurs associatifs, se confirme, nous entendons y faire valoir les acquis de notre pratique concrète et de notre connaissance intime des réalités humaines, dépassant les considérations gestionnaires.

Nos interventions extérieures, qui permettent de populariser nos actions, mais aussi d'assurer une visibilité aux problèmes migratoires, seront développées dans les directions suivantes :

- Le rôle éducatif sera mis en évidence par des interventions dans les établissements scolaires, avec des demandeurs d'asile témoins, sous réserve d'une préparation par les équipes pédagogiques concernées.
- La participation au RESAM, dans les divers groupes de travail, sera poursuivie dans la limite de nos pôles de compétences, avec comme souci principal, le combat pour le respect de la dignité humaine des demandeurs d'asile.
- Les interventions, sur invitation, à des conférences-débats sur le droit d'asile seront privilégiées.
- Le blog du CASAM sera régulièrement actualisé par des informations concernant nos analyses et nos actions.

Le CASAM maintiendra son investissement national dans la Coordination Française pour le Droit d'Asile, qui constitue une aide précieuse en matière juridique, administrative et statistique, et dans la Fédération des Acteurs de la Solidarité, qui nous permet de prendre part aux débats et positionnements nationaux.

Le CASAM poursuivra son information aux adhérents par la diffusion régulière de « La Lettre aux adhérents et aux associations qui nous soutiennent ».

Au printemps 2019, le CASAM aura 30 ans. La préparation de cet anniversaire commence dès maintenant. Des pistes sont à l'étude, notamment la réalisation d'une histoire de l'association, avec faits et témoignages, en rapport avec l'évolution du droit d'asile en France depuis 1989. Toutes les personnes qui détiennent des documents sur cette histoire ou qui peuvent apporter leur témoignage personnel sont invitées à prendre contact avec un membre du bureau.

Pour mettre en œuvre ces orientations, une équipe nouvelle et rajeunie, composée d'anciens et de nouveaux, sera à l'œuvre. Il est de la responsabilité du nouveau conseil d'administration d'en confirmer la composition et la répartition des tâches.

Maurice Melchior - Georges Jacquot - Danielle Chognot